

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

Le 12 octobre 2020 à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Frayssinet, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Claude SAINT-MARTIN élu Maire.

Date de convocation : 06/10/2020

Présents : Claude SAINT MARTIN, Jérôme DARRAS, Josiane COULON, Gilles DENEUX, Josette ALET, Catherine LOUBIERES, Patricia BAROUX, Robert CAMPANA, Christian BOUYSSOU

Procurations de Véronique LABRUYERE à Josiane COULON, de Freddy DECHAMPS à Catherine LOUBIERES

Secrétaire de séance : Patricia BAROUX

Le Procès Verbal de la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2020 est validé à l'unanimité.

Délibération 2020-30

OBJET : CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que GROUPAMA a été sollicité dans le cadre d'une révision des contrats d'assurance de la commune.

Il s'avère que leur proposition est nettement plus intéressante que celle d'AXA qui est actuellement l'assureur de la commune. Elle permettrait de faire faire en 2021 une économie d'environ 500€ à la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à GROUPAMA.

Cependant, Madame LOUBIERES aurait souhaité 2 tableaux comparatifs et regrette qu'AXA n'ait pas été sollicité pour une révision du contrat actuel. Monsieur BOUYSSOU intervient pour dire qu'il aurait fallu faire jouer la concurrence entre 3 assurances.

En conséquence, après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à 6 voix pour et 5 contre, autorise Monsieur le Maire à signer avec GROUPAMA.

Délibération 2020-31

OBJET : RESTAURANT BAR LE SHALOUNA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le restaurant Le SHALOUNA a été fermé, crise du COVID oblige, durant 3 mois avant l'été. Il propose de faire une remise de 100 euros par mois sur ces 3 mois à la locataire Madame PAINCO.

L'inscription de cette dépense de 300€ sera prévue au compte 6713 du budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que le bail du restaurant arrive à expiration le 31 octobre. La locataire, Madame PAINCO souhaite son renouvellement en 3,6,9 années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité y est favorable. Toutefois il faudra noter une clause suspensive dans le bail relative au fait qu'il y a eu une lettre de réclamation des habitants du bourg se plaignant du bruit engendré par le restaurant. Il conviendra donc de noter dans le nouveau bail des horaires imposés de fermeture.

Délibération 2020-32

OBJET : LOCATION DES APPARTEMENTS

Concernant l'appartement de la mairie loué actuellement par Madame Fabienne PAINCO, il est décidé à l'unanimité d'annuler les loyers de mars et avril 2020.

Concernant l'appartement du Multiple rural, Il sera loué au fils de Madame PAINCO, 350€ +20€ de charges dès que les lieux seront remis en état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Délibération 2020-33

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'AMF 46 demande aux communes de venir en aide aux communes de l'arrière pays niçois dévastées par la tempête ALEX.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 500€ à l'association départementale des Alpes Maritimes.

Cette subvention sera prélevée sur le chapitre subventions à l'intitulé « Autre » du budget 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement d'une partie de la conduite d'eau : 1 devis a été fait par la SAUR qui s'élève à 63126€TTC. L'entreprise CAPRARO a également été sollicitée ; On attend son devis. Voir avec une troisième entreprise.
- Elagage cour de l'ancienne école : suite à une mini tornade des arbres sont tombés. Il faut en abattre 4. L'entreprise BRACHET a fourni une devis de 1380€ TTC . Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour ces travaux.
- Un devis a été reçu pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques: coût 4800€. Il est possible d'avoir 25% des amendes de police. Pour cela il faut attendre le printemps 2021 pour l'instruction du dossier. Le prix des radars devrait être maintenu.
- Le point d'eau au cimetière est opérationnel. Cela aura coûté 300€ environ.